

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

2019-DLH-147 « MAISON DES BOUT'CHOUS » 39 bis – 41 avenue René Coty (14^e) - Autorisation de consentir le dépôt d'un permis de construire

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris est propriétaire au 39 bis - 41 avenue René Coty (14^{ème}) d'un immeuble comprenant 3 parties : des locaux élevés sur caves situés aux rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} étages (dernier niveau occupé par deux logements de fonction) dont l'accès s'effectue par l'avenue René Coty (sur 1569 m²) (crèche « La Maison enchantée ») ; des locaux situés au rez-de-chaussée dans la partie gauche de l'immeuble dont l'entrée se trouve dans la cour arrière du bâtiment 26 rue du Saint Gothard (sur 200 m²) (crèche « Les petites souris du Mont ») ; des locaux situés dans la partie droite de l'immeuble aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage dont l'accès s'effectue par le 28 rue du Saint Gothard (sur 150 m²) (vacants).

La totalité de l'immeuble a été louée à l'association « La Maison Enchantée » pour le fonctionnement d'une crèche et d'un jardin maternel, aux termes d'un bail civil du 4 décembre 1992, avec effet au 13 septembre 1993 pour une durée de 12 ans. Ce bail s'est poursuivi par tacite reconduction.

Par avenant du 26 septembre 2001, une partie des locaux a été distraite du bail du 4 décembre 1992 pour être mise à la disposition de l'association « Les Petites Souris du Mont » et une autre partie à la disposition de l'association « Charité Maternelle Solensi ».

Les associations « La Maison Enchantée » et « Les Petites Souris du Mont » ont fusionné avec l'association « Bout'Chou -14 » pour créer « La Maison des Bout'Chous » suivant un traité de fusion en date du 10 octobre 2006.

Un bail civil avec effet au 1^{er} avril 2016 a été conclu entre la Ville de Paris et « La Maison des Bout'Chous ».

Celle-ci gère deux crèches collectives : « La Maison enchantée » et Les petites souris du Mont » de respectivement 120 et 16 berceaux sur une superficie totale de 1769 m². L'objet de l'association est « de créer et de gérer des structures d'accueil afin d'assurer aux mères de familles les moyens de garde pour leurs enfants ».

Ces locaux ont été affectés à la DFPE le 15 avril 2015, puis à la DLH dans le cadre de la Réforme de la fonction immobilière (RFI).

Aujourd'hui, la « Maison des Bout'Chous » fait part d'un projet de réaménagement afin de rendre cet équipement petite enfance accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux

parents avec poussettes, l'accès actuel de la crèche par l'avenue René Coty ne se faisant pas de plain pied.

L'intervention portera en partie sur les espaces extérieurs et prévoiera la création des locaux et des abris semi-ouverts pour des voitures d'enfants, du matériel de change et des jouets. Les nouvelles structures seront créées à la place d'édicules et cabanons existants qui seront ainsi supprimés.

Les travaux intérieurs porteront notamment sur le bâtiment du personnel (à l'angle de la rue du Saint-Gothard et de l'avenue René Coty) qui sera aménagé avec une salle de réunion, une salle de documentation, un espace de repas et détente et les sanitaires.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser Madame la Maire à consentir à l'association « La Maison des Bout'chous » la possibilité de déposer une demande de permis de construire nécessaire à ce réaménagement de l'ensemble immobilier situé au 39 bis -41 avenue René Coty dans le 14^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris